

L'utilisation des bois d'élagage et d'entretien et la prévention contre les incendies

L'approvisionnement de l'unité biomasse de la centrale de Provence sera constitué à 40 % de "bois d'élagage et d'entretien" et stimulera la réalisation de débroussaillage favorable à la prévention des incendies de forêts.

Les bois d'élagage et d'entretien, qu'est-ce que c'est ?

Les bois d'élagage et d'entretien sont une composante de la biomasse. Ce sont des végétaux issus de divers travaux n'ayant pas pour vocation principale l'amélioration d'un peuplement destiné à la production de bois d'œuvre, contrairement aux bois forestiers. Ces travaux peuvent être, par exemple, la taille et l'entretien des espaces verts publics et privés, l'élagage de haies et d'arbres d'alignement, la réforme de plantations viticoles ou arboricoles, les débroussaillages et éclaircies de prévention des incendies de forêts, etc. Les plaquettes issues des bois d'élagage et d'entretien ont le plus fréquemment une qualité globale inférieure à la plaquette de bois forestier. Elles ne trouvent pas forcément de débouchés vers les petites chaufferies, dont les exigences qualitatives peuvent être plus contraignantes que celles de la future unité Provence 4 Biomasse.

Une source de biomasse sous-exploitée : pourquoi ?

La saturation des déchetteries impose de limiter les apports de bois d'élagage et d'entretien effectués par les professionnels et les particuliers. Le transport vers les déchetteries représente un coût pour les professionnels (paysagistes, entrepreneurs de travaux), les collectivités et les particuliers, qu'aucune valorisation ne permet de réduire, tandis que la transformation de ces produits en compost est relativement gourmande en espace et travail. Autant de freins qui limitent aujourd'hui la collecte de cette ressource qui représente une charge pour les professionnels et les collectivités.

Un soutien pérenne de la filière

La part verte (herbes et feuilles) de cette collecte est valorisée prioritairement en compost. Le projet biomasse de Provence donnera un usage à la part "bois" et lui offrira un débouché pérenne sur 20 ans. Ce flux régulier soutiendra les collecteurs dans le développement de cette filière à double vocation énergie et compost.

Un apport à la prévention des feux de forêt

Le bassin d'approvisionnement de Provence 4 s'étend sur toute la forêt méditerranéenne française. L'unité Provence 4 Biomasse peut absorber une part significative des résidus ligneux générés par les travaux de prévention incendie et créer un effet d'entraînement pour la réalisation de ces travaux.

La valorisation en énergie des résidus du débroussaillage peut inciter les municipalités à augmenter les surfaces traitées dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies (DFCI). L'utilisation par Provence 4 Biomasse des parts "bois" transitant par les déchetteries fluidifiera le circuit d'élimination des bois d'élagage et d'entretien et devrait inciter les particuliers à exécuter leurs obligations légales de débroussaillage. Le tout doit permettre de maintenir des espaces ouverts aujourd'hui délaissés par l'agriculture et colonisés par des arbres forestiers, de dégager les sous-bois et ainsi de limiter la propagation des feux de forêt.



UN EXEMPLE DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Le programme de coopération territoriale européenne PROFORBIOMED, porté par l'AIFM et le CRPF en région PACA vise au développement et à la promotion de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle pour la création d'une filière bois-énergie durable en région méditerranéenne. Dans le cadre de ce programme, des chantiers pilotes ont été mis en place dans l'objectif de réduire le risque incendie en intégrant le potentiel sylvicole des peuplements forestiers.

L'exploitation par arbres entiers réalisée sur la commune de Rognac (13) dans le cadre d'une opération DFCI, portée par le Syndicat mixte du massif de l'Arbois ouvre de nouvelles perspectives.

Cette technique permet de :

- mobiliser l'ensemble de la biomasse à extraire en laissant un parterre de coupe propre ;
- valoriser les produits exportés dans la filière bois-énergie ;
- diminuer fortement les coûts de réalisation des interventions de protection contre l'incendie grâce à la valorisation des produits.

Cette expérience concrète est une belle démonstration de l'effet levier que pourra avoir un projet tel que Provence 4 Biomasse sur la politique DFCI en région méditerranéenne.

